

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 4 Juin (04/06/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Daniel CALVI (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**

M. Michel PIRAME (représenté par Mme Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Christine FANFELLE), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

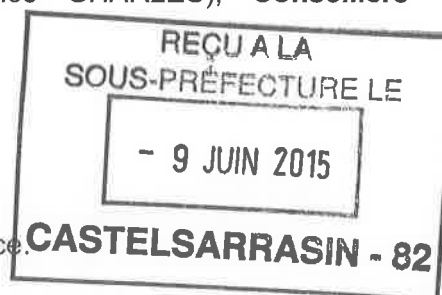
ÉTAIT EXCUSE :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Mathieu RICHARD, **Conseiller Municipal.**

Madame Pierrette ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.



PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITION – VENTES - LOCATIONS

20 – 04 Juin 2015

VENTE DE LA PARCELLE BK 710 – RUE BENJAMIN FRANKLIN – ZI LE TUC A LA SCI MOTOBECANE

Rapporteur : M. CASSIGNOL

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2014 portant déclassement de la parcelle BK 710,

Vu la proposition d'achat de la part de Monsieur Jean-Paul MARI, gérant de la SCI MOTOBECANE en date du 3 octobre 2013,

Vu l'estimation des Domaines en date du 13 juin 2014,

Vu la délibération n°9 du 10 juillet 2014 autorisant la vente de cette parcelle à la SCI MOTOBECANE,

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée section BK 710 sise rue Benjamin Franklin a été cédée la SCI MOTOBECANE, par acte notarié en date du 12 septembre 2014 pour un montant de 1 730 € HT,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée BK 710 sise Benjamin Franklin à la SCI MOTOBECANE moyennant la somme de 1 730 € HT.

Pour copie conforme

Moissac le 5 juin 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :